

PROGRAMME DE FORMATION

**MENTION COMPLÉMENTAIRE ANIMATION-GESTION DE PROJET DANS LE
DOMAINE SPORTIF (MC AG2S)**

FORMAPI assurera la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et sous-traitants.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves de la **MENTION COMPLÉMENTAIRE ANIMATION-GESTION DE PROJET DANS LE DOMAINE SPORTIF**

Cette mention vise à former à la conduite de projets sportifs, voire plus largement de projets éducatifs, culturels ou sociaux. Le titulaire de la mention complémentaire peut viser des activités professionnelles dans le champ de l'animation, l'administration et la gestion de projets ou d'organisations dans le secteur économique du sport, dans des associations ou collectivités ou toute structure promouvant les activités physiques ou sportives, y compris dans un cadre périscolaire. Il intervient pour tout type de public (jeunes, personnes âgées, sportifs, personnes Handicapées...)

CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DIPLÔME PRÉPARÉ

Selon l'arrêté du 13 avril 2018 portant création de la mention complémentaire « Animation-gestion de projets dans le secteur sportif », publié au Journal Officiel de la République Française (JORF) du 15 Avril 2018.

NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES REQUIS

La connaissance des éléments de vocabulaire spécifique à la conduite de projets sportifs, voire plus largement de projets éducatifs, culturels ou sociaux.

LES EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES POUR ACCÉDER À LA FORMATION, PRÉVUES À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT SUR LA SPÉCIALITÉ, SONT :

- Être titulaire du baccalauréat ou d'une certification équivalente de niveau 4

BUTS DE LA FORMATION

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires à la **MENTION COMPLEMENTAIRE ANIMATION-GESTION DE PROJET DANS LE DOMAINE SPORTIF**
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires à la **MENTION COMPLEMENTAIRE ANIMATION-GESTION DE PROJET DANS LE DOMAINE SPORTIF**.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MISES EN ŒUVRE

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en structure d'accueil (Associations sportives ou autres, collectivité territoriale, OMS, structures privées telles club de vacances, ...). Les mises en situation pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) et les actions de formation en entreprise seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties.

Le système pédagogique préconisé met en œuvre une formation de type multimodale. Elle comprend :

- Des temps de formation réalisés en « synchrone », en présentiel en centre de formation ou à distance via un outil de visioconférence ;
- Des temps d'autoformation asynchrones réalisés à distance via la plateforme de formation, ces temps d'autoformation sont découpés de la manière suivante :
 - Séquences d'autoformation réalisées sur la plateforme ; Elles se composent :
 - De grains de formation (contenus SCORM), composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices, de questionnaires et d'évaluations ;
 - D'activités complémentaires telles que des tests, des vidéos interactives, des devoirs ... ;
 - Réalisation de travaux collaboratifs et personnels. Ces derniers peuvent s'effectuer en entreprise et/ou au domicile, ..., les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation ;

Ces temps d'autoformation sont tutorés par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique. L'apprenant recevra une réponse dans les 48 heures dans le cas d'un échange asynchrone. Le temps estimé par l'équipe pédagogique pour la réalisation des travaux à distance tutorés (parcours en ligne sur la plateforme, travaux collaboratifs ou personnels) est évalué à un maximum de **0 heures (soit 0 jours)**.

Cette durée correspond à celle estimée par le dispensateur de formation et le stagiaire pour acquérir les connaissances du niveau attendu. L'apprenant est partie prenante de la formation au même titre que l'organisme de formation pour atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE

FORMAPI est habilité par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme de la **MENTION COMPLÉMENTAIRE ANIMATION-GESTION DE PROJET DANS LE DOMAINE SPORTIF** sera soumise à l'appréciation d'un jury de certification.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Cette formation se répartit en bloc de compétence, comme suit :

U1 - Prendre en compte les spécificités des publics et de la structure d'exercice

- 1.1 Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
 - 1.1.1 Adapter sa communication aux différents publics
 - 1.1.2 Produire des écrits professionnels
 - 1.1.3 Promouvoir les projets et actions de la structure
- 1.2 Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
 - 1.2.1 Repérer les attentes et les besoins des différents publics
 - 1.2.2 Choisir les démarches adaptées en fonction des publics
 - 1.2.3 Garantir l'intégrité physique et morale des publics
- 1.3 Contribuer au fonctionnement d'une structure
 - 1.3.1 Se situer dans la structure
 - 1.3.2 Situer la structure dans différents types d'environnements
 - 1.3.3 Participer à la vie de la structure

U2 - Mettre en œuvre un projet d'animation

- 2.1 Concevoir un projet d'animation
 - 2.1.1 Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction de la structure, de ses ressources et du public accueilli
 - 2.1.2 Définir les objectifs et les modalités d'évaluation
 - 2.1.3 Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet
- 2.2 Conduire un projet d'animation
 - 2.2.1 Planifier les étapes de la réalisation
 - 2.2.2 Animer une équipe dans le cadre du projet
 - 2.2.3 Procéder aux régulations nécessaires
- 2.3 Évaluer un projet d'animation
 - 2.3.1 Utiliser les outils d'évaluation adaptés
 - 2.3.2 Produire un bilan
 - 2.3.3 Identifier les perspectives d'évolution

U3 - Gérer un projet dans le secteur du sport

- 3. Assurer le cadrage d'un projet
 - 3.1.1 Élaborer tout ou partie d'un cahier des charges
 - 3.1.2 Planifier les étapes du projet et la logistique matérielle
 - 3.1.3 Assurer la veille réglementaire et technique
- 3.2 Promouvoir un projet
 - 3.2.1 Informer et proposer une prestation annexe
 - 3.2.2 Gérer les relations avec les partenaires
 - 3.2.3 Participer à l'élaboration du plan de communication
- 3.3 Clôturer un projet
 - 3.3.1 Signaler et suivre les dysfonctionnements
 - 3.3.2 Produire des états budgétaires et financiers
 - 3.3.3 Participer à l'évaluation

MODALITÉS DES CERTIFICATIONS

La validation des compétences composant la **MENTION COMPLEMENTAIRE ANIMATION-GESTION DE PROJET DANS LE DOMAINE SPORTIF** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	UC
EPREUVE 1	<p>Le candidat produit un écrit personnel dans lequel il explicite, la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation.</p> <p>La soutenance orale portera essentiellement sur le projet d'animation élaboré ainsi que sur les conditions dans lequel il a été conduit et sera suivi d'un entretien.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée : 20 Minutes maximum 		BLOC 1
EPREUVE 2	<p><i>L'épreuve se déroule en deux parties non consécutives, respectivement dotée pour l'une d'un coefficient 6 et pour l'autre d'un coefficient 3 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>1ere partie orale : coefficient 6</i> <i>Durée 3 heures décomposées en :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>2h de préparation,</i> - <i>20 minutes d'exposé,</i> - <i>40 minutes d'entretien.</i> <p><i>L'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury. À partir du dossier fourni par la commission d'interrogation, le candidat dispose de deux heures pour concevoir un exposé à caractère professionnel qu'il présente à la commission.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>2eme partie pratique : coefficient 3</i> <i>Durée : entre 25 minutes et 3 heures maximum, en fonction des activités ou spécialités des dominantes.</i> <i>L'évaluation repose sur une démonstration technique de pratique personnelle dans les conditions requises par les activités de référence des dominantes.</i> 	Deux membres désignés par l'autorité académique	BLOC 2
EPREUVE 3	<p>Epreuve écrite de 2 heures :</p> <p>L'épreuve revêt la forme d'une étude de cas. À partir du dossier fourni, le candidat dispose de deux heures pour rédiger les éléments de réponse au questionnement proposé.</p>		BLOC 3